

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	261 350	261 350		33 063
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	21 225	13 082	8 143	12 668
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	282 575	274 432	8 143	45 731
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	Créances clients et comptes rattachés	17 991		17 991	20 611
	Autres créances				
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	73 010		73 010	74 387
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	91 002		91 002	94 998
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	373 577	274 432	99 145	140 729

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

PROJET

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	45 100	45 100
	RESERVES		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	90 744	144 659
	Résultat de l'exercice	(62 831)	(53 915)
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	73 113	135 944
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	187	
	Dettes fiscales et sociales	25 263	1 328
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	581	3 458
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	26 032	4 786
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	99 145	140 729
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(62 830,66)	(53 915,38)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		26 032	4 786
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS

99PROD SAS

au capital de 1000 euros

Siège social: 59 rue de Ponthieu, Bureau 562, 75008 Paris

Siret: 901 813 659 RCS Paris

Procès-verbal des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 20/06/2025.

L'an 2025, le 20 juin à 18 heures.

Les associés de la Société 99 PROD sont réunis au siège social au 59 rue de Ponthieu, 75008 Paris.

L'assemblée est présidée par Haroun Chikh, président de 99 PROD. L'assemblée est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société. L'assemblée donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Associés présents

Sont présents et ont signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

- Caroline Piesse
- Haroun Chikh

Soit au total deux membres sur deux (associés), présents, totalisant 1000 actions, soit 100 % des voix.

le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Documents soumis à l'assemblée

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la feuille de présence
- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2024.
- le rapport du Président
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

le président déclare que tous les documents requis au titre des dispositions statutaires et légales ont été adressés aux actionnaires dans les délais requis, à l'occasion de leur convocation.

Ordre du jour

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
 - Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende,
 - Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires
- puis lecture est donnée du rapport du Président. Le président déclare alors la discussion ouverte. Aucun associé ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Résolution 1

L'assemblée générale approuve le rapport du Président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les pertes de l'exercice, qui se montent à 62 831 euros, sont affectées comme suit :

- dotation réserve légale : 0 euros
- au compte « report à nouveau » : 62 831 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 3

L'assemblée approuve les opérations intervenues entre Monsieur Haroun Chikh et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution 4

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 23 des statuts, par le président pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 20/06/2025

Le président
Haroun Chikh

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, representing the signature of Haroun Chikh.